

# Les mathématiques sont une science exacte ou pas avec la DAP...

Chaîne de commandement

Pantin, le 1 juin 2023

La DAP nous annonçait une publication des postes proposés aux lauréats de l'examen professionnel de lieutenant 2023 le 26 mai dernier. Or, à ce jour, toujours rien... La DAP, une fois de plus démontre son incapacité à établir dans les délais une liste des postes à requalifier toujours vacants ou encore non requalifiés sur les établissements, services déconcentrés et de ceux dévolus aux spécialistes.

Cet-énième retard aura visiblement pour conséquence des éventuels reports d'affectations d'agents qui ont obtenu leur mutation lors de la campagne de mobilité du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

## **L'AP, peu soucieuse de la vie de famille de ses agents, s'interroge sur la perte d'attractivité de ses métiers et pendant ce temps la fuite s'organise...**

Egalement le 26 mai 2023, la DAP publiait la liste des agents pré-admis à l'examen professionnel de CSP. Pour rappel, sur l'exercice 2023, 67 promotions par voie d'examen sont prévues. Pourtant sur 103 candidats inscrits, seuls 61 agents se trouvent présélectionnés... desquels doivent être déduits 7 d'entre eux également promus sur la liste d'aptitude 2023. Ainsi, seuls 54 agents passeront l'oral !

## **Supercheries ou erreurs de calcul de la DAP ?**

### **L'UFAP UNSa Justice s'interroge sur la stratégie de la DAP.**

En effet, pour la majorité des agents s'étant inscrits à cet examen professionnel dérogatoire de CSP au titre de l'année 2023, ils occupent l'une des 450 fonctions opérationnelles dites "profilées" qui sont généralement attribuées par les Chefs d'établissements et les Directeurs interrégionaux suite à entretien. Cette présélection remet donc en question leur choix et implique d'ores et déjà la question de l'avenir professionnel des candidats non présélectionnés mais affectés sur un poste de CSP. La DAP, perdue au milieu de son désert RH avec une communication entre services réduite au strict minimum voire inexistante, a une volonté certaine, celle de nuire à la promotion sociale d'agents méritants.

## **Amputer les lignes budgétaires, désavouer les agents occupant des fonctions opérationnelles tout en mettant en difficulté les établissements est un très mauvais calcul, sauf pour certains !**

Depuis près de 3 ans, avec la mise en place des lignes directrices de gestion, la DAP n'a jamais fait autant disparaître des promotions pourtant budgétées chez les personnels de surveillance. **L'UFAP UNSa Justice** demande donc que les dossiers RAEP pour les agents remplissant les conditions statutaires d'avancement au grade de CSP soient à nouveau étudiés, afin qu'il y ait au final les 67 promotions actées et donc dues.

La secrétaire nationale

Eléonore SCHREINER